



Une Île de France
humaine

Madame Laetitia VASSEUR
Présidente de l'association HOP//
Halte à l'obsolescence programmée
29, rue Popincourt
75011 Paris

Paris, le 2 décembre 2015

Madame la Présidente,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me solliciter à travers votre association *HOP // Halte à l'Obsolescence Programmée* au sujet de la lutte entreprise par les Conseils régionaux contre les pratiques d'obsolescence programmée. Je souscris très largement aux objectifs de votre association qui promeut l'allongement de la vie des produits et plus largement la préservation de nos ressources naturelles.

Candidat à la présidence du Conseil Régional aux prochaines élections du 6 et 13 décembre, la Région représente effectivement à mes yeux un échelon territorial pertinent pour lutter efficacement contre les pratiques d'obsolescence programmée.

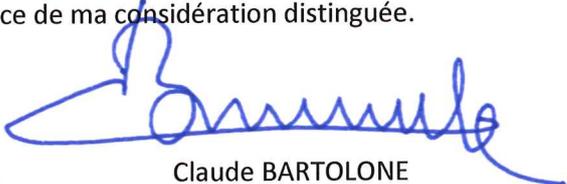
La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a certes doté la Région des compétences leviers nécessaires pour mettre en œuvre une vraie politique ambitieuse en ce domaine. Je pense également à la loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 et à son volet sur la commande publique qui a déjà permis à nombre de régions de réviser leur schéma de commande publique. Citons également la loi de transition énergétique que nous venons de voter à l'Assemblée nationale et qui fait de l'allongement de la durée du cycle de vie des produits une des composantes de l'économie circulaire vers laquelle nous engageons collectivement notre transition.

Tous ces outils n'attendent désormais que d'être utilisés. Et vous pouvez compter sur moi pour m'en saisir pleinement si je suis élu à la tête de la Région francilienne.

La mise en œuvre d'un grand plan pour l'économie circulaire et collaborative fait d'ores et déjà partie de mes engagements de campagne. Il fera la part belle à l'économie de la fonctionnalité et à la lutte contre l'obsolescence programmée et viendra irriguer notre politique régionale dans ces moindres recoins, des achats publics aux subventions régionales en passant par la refonte de l'ensemble de nos dispositifs.

Les mesures qui figurent dans votre questionnaire me seront à cet égard très précieuses et bien que les propositions inscrites dans mon programme ne rentrent pas dans ce niveau de détail, je les fais miennes en vous remerciant une nouvelle fois de votre démarche.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.



Claude BARTOLONE

Questionnaire



Quelle sera votre politique d'achat public en vue d'allonger la durée de vie des biens ?

La région Île-de-France a adopté pour la première fois en juillet dernier une délibération définissant un schéma régional d'achats responsables. Il s'agit d'une obligation qui a été créée par la loi sur l'économie sociale et solidaire portée par Benoît Hamon. Cette délibération a permis de poser un certain nombre d'ambitions en matière d'achats publics en prenant le concept d'achats dans le sens le plus large, permettant de questionner à la fois la formulation des besoins, les impacts de la réalisation, et la gestion ou le réemploi des déchets générés. Il s'agit de penser le cycle de vie du produit. Ainsi, la Région répond à trois enjeux au travers de sa politique d'achat :

1. satisfaire les besoins de la Région dans un contexte de moyens contraints ;
2. optimiser l'impact économique, social et environnemental de l'acte d'achat ;
3. être un levier et contribuer à la transition écologique de notre modèle de développement où la raréfaction des ressources naturelles et les impacts environnementaux et sociaux font partie de l'évaluation du coût, en positif ou en négatif, d'un produit ou d'un service.

Pour ma part, je pense également que la commande publique est devenue un outil important de politique économique. Au sein d'une collectivité de la taille de la Région, la gestion des achats représente une force de frappe très importante. Aussi, si je suis élu, je renforcerai l'ambition de notre schéma des achats responsables pour y intégrer plus spécifiquement la lutte contre l'obsolescence programmée.

Toutes les collectivités sont soumises aux logiques de concurrence et au respect du Code des marchés publics. Il nous appartient donc d'en faire un usage intelligent et réfléchi pour pousser nos objectifs. Car, au delà des idées reçues, ce texte nous permet déjà d'intégrer toutes les étapes du marché et de la vie du produit dans la recherche de prestations. A nous de le retranscrire dans notre règlement interne !

1. Demander que les fournisseurs s'engagent à fournir les pièces détachées pendant 10 ans et dans le délai d'un mois au plus tard après la commande ? **Oui**

Précisez :

Il faut tout faire pour inciter les fournisseurs à revoir leur modèle de production pour allonger le cycle de vie des projets conçus. L'ensemble des organismes publics (Etat, collectivités, entreprises) représente une force de frappe considérable pour y parvenir. Parmi d'autres initiatives, je compte rassembler tous les acteurs lors d'un rendez-vous régulier sur la mise en place de l'économie circulaire en Ile-de-France.

2. Demander que les fournisseurs s'engagent à étendre la garantie à 5 ans pour les biens mobiles et 10 ans pour les biens immobiliers ? **Oui**

Précisez :

C'est ici encore la même logique qui prévaut : rendre non-rentable pour les fournisseurs la mise en œuvre de mécanismes d'obsolescence programmée dans leurs produits.

3. Privilégier l'économie de fonctionnalité, c'est à dire substituer une logique d'achat public de services à celle d'acquisition de biens ? **Oui**

Précisez :

De nombreuses entreprises, comme Michelin par exemple, ont déjà montré à quel point il était plus intéressant, même d'un point de vue économique, de mettre en place un modèle de production basé sur la logique de service plutôt que sur celle d'acquisition. Ainsi, Michelin ne vend plus seulement des pneus mais des kilomètres parcourus à ses clients : il s'assure de leur bon état et de leur bonne utilisation sur la distance et remplace ainsi l'acte d'achat d'un bien par son usage (en allongeant par la même occasion significativement la durée de vie de ses produits). D'autres solutions portées par des plus petites structures sont à valoriser et généraliser, telles que la consigne pour les bouteilles en verres. C'est notamment vers cette logique que je réorienterai la logique d'achat public régional si je suis élu.

4. Acquérir des biens durables en lieu et place des biens à usage unique ? **Oui**

Précisez :

La différence de prix hypothétique à l'achat au bénéfice des biens à usage unique sera dans tous les cas amortie au terme de la durée d'utilisation du bien durable.

5. Privilégier l'achat d'équipements reconditionnés (équipement d'occasion remis à neuf et assorti d'une garantie) dans les marchés publics ? **Oui**

Précisez :

Cela devra être inscrit lors de la refonte du schéma régional d'achats responsables que je mettrai en œuvre pour inscrire noir sur blanc la lutte contre l'obsolescence programmée.

6. Les achats publics de la Région, au-dessus d'un certain montant, intégreront la notion de coût de cycle de vie¹, du coût total de possession² et intègrent une analyse de la fin de vie des produits ? **Oui**

Précisez :

Il s'agit là d'un changement de paradigme vers lequel il nous faut tendre. C'est mon ambition politique et la Région Île-de-France peut s'en donner les moyens.

7. Donner le matériel encore fonctionnel que vous renouvelez à des organismes qui facilite le réemploi ou le reconditionnement ? **Oui**

Précisez :

¹ L'un des principaux obstacles à l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics consiste dans la perception que les produits écologiques sont plus chers que leurs contreparties moins respectueuses de l'environnement. Bien que cette perception est loin d'être fondée dans tous les cas, le prix d'achat se trouve effectivement être plus cher pour certains produits plus respectueux de l'environnement (exemple : un immeuble intégrant des techniques et matériaux plus « durables » comme une ventilation avec échangeur de chaleur) demande souvent un investissement supérieur. Dans un grand nombre de cas, ce coût d'acquisition ne représente toutefois qu'une partie limitée du coût total du produit. Ainsi, le coût d'utilisation (surtout pour la consommation d'énergie) et parfois d'entretien d'un bien peut être supérieur au coût d'achat initial. Il est dès lors raisonnable et justifié d'intégrer ces autres coûts dans la décision d'achat. Pour cela, on peut faire appel à la méthode du « coût global du cycle de vie ». Selon cette approche, des produits respectueux de l'environnement s'avéreront dans bien des cas moins onéreux que leurs contreparties moins chères à l'achat initial.

² Le coût total de possession ne prend en compte qu'une partie du coût du cycle de vie, de l'acquisition jusqu'à l'abandon. En effet, les coûts en amont (conception, fabrication, propriété précédente) et en aval (propriété suivante et démantèlement) ne sont pas pris en compte par le CTO alors qu'ils le sont par le CCV.

Lorsque ce n'est pas encore le cas, la Région devra s'interdire de jeter des biens matériels dont le cycle de vie peut être prolongé. Suffisamment de solutions existent pour que cela soit rapidement mis en place.

8. Avez-vous d'autres propositions pour favoriser l'achat public durable et écoresponsable ? **Oui**

Précisez :

L'ensemble des acteurs qui sont touchés ou qui s'intéressent de près ou de loin à ce sujet seront concertés par la Région si je suis élu afin d'établir un panel complet de mesures qui permettront à notre collectivité de lutter efficacement contre l'obsolescence programmée. C'est en s'appuyant sur notre bonne volonté partagée et en associant le plus grand nombre d'acteurs que nous parviendrons à entrer de plein pied dans le nouveau paradigme d'une consommation et d'une production durable et responsable.

Quelle sera la politique de la Région en faveur d'une consommation et production durable et responsable sur le territoire ?

Je continuerai à mettre en œuvre les objectifs du PREDIF (plan d'actions régional pour la réduction des déchets). Il prévoit notamment le déploiement d'actions qui répondent complètement aux objectifs de lutte contre l'obsolescence programmée et notamment « le développement des activités et pratiques de réemploi, réutilisation, réparation et économie de fonctionnalité. »

En outre, dans le plan pour l'économie circulaire et collaborative qui fait parti de mes engagements de campagne, la promotion de nouveaux usages et comportements pour une consommation et une production durable et responsable sera mis en exergue.

9. Favoriser le réemploi et la réparation grâce à la promotion d'un maillage territorial fin des acteurs ? **Oui**

Précisez :

Le PREDIF a notamment permis de développer un réseau de ressourceries / recycleries. En cinq ans, la Région est ainsi passée de 3 ressourceries à plus d'une vingtaine en activité et une dizaine d'autres sont en projet.

Il faudra poursuivre et amplifier ce mouvement et soutenir plus globalement toutes les initiatives locales en faveur du réemploi et de la réparation.

10. Soutenir des plateformes de prêt gratuit entre particuliers d'objets du quotidien ? **Oui**

Précisez :

Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour dire qu'il n'a pas besoin d'avoir une perceuse chez lui car il s'en servira deux fois dans sa vie. De nombreux pays ont déjà intégré ce principe et le prêt y est devenu la norme plutôt que l'achat. La région sera bien entendu aux côtés des initiatives allant dans ce sens.

11. Mettre en place un observatoire de l'obsolescence programmée à l'échelle de la Région ? **Oui**

Précisez :

Lutter contre un phénomène de société nécessite de l'avoir pleinement identifié. Chaque action entreprise par la Région pour lutter contre l'obsolescence programmée devra voir ses effets mesurés afin d'adapter nos outils en temps réel à la réalité de ce phénomène. C'est ainsi que nous y parviendrons le plus rapidement à bout.

12. Limiter la diffusion de la publicité à certains secteurs tels que la culture et l'information citoyenne ? **Oui**

Précisez :

Toutes les idées pour aider la société civile à sortir du modèle consumériste qui reste encore la norme malheureusement aujourd'hui sont opportunes. Dans son champ de compétence et à son niveau, la Région prendra ses responsabilités pour contribuer à l'évolution des mentalités.

13. Accompagnez le secteur de l'Economie social et solidaire dans les projets visant d'accroître la consommation et production responsable ? **Oui**

Précisez :

En 2012, la Région a voté une délibération mettant en œuvre une politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire posant les premiers jalons de notre action dans ce domaine. Le grand plan pour l'économie circulaire et collaborative que je mettrai en place si je suis élu renforcera l'accompagnement des activités, relevant notamment de l'économie sociale et solidaire, pour assurer leur insertion pérenne dans le tissu économique francilien.

14. Accompagnez l'entrepreneuriat social et écologique visant à lutter contre l'obsolescence programmée ? **Oui**

Précisez :

Ce sera également un axe des mesures en faveur de l'ESS que je mettrai en place. La commande publique de la région favorisera également l'entrepreneuriat social-écologique. Enfin, comme indiqué dans mon programme, je m'engage à ce que toute dépense publique prenne en compte deux critères : la réduction des inégalités sociales et la transition écologique.

15. Favoriser les échanges non marchands de biens et services à l'échelle de la Région ? **Oui**

Précisez :

Les circuits d'échanges parallèles à l'économie traditionnelle n'entrent bien souvent pas en concurrence avec cette dernière et permettent de réintégrer des personnes jusqu'alors exclues du système de consommation. Toutes les initiatives créant des boucles d'échanges secondaires et locales au bénéfice des citoyens seront valorisées par la Région.

16. Faire de la Région, un exemple pionnier de la consommation et production responsable et durable ? **Oui**

Précisez :

Il serait étrange de demander aux partenaires de la Région, aux entreprises et à la société civile de modifier leurs habitudes de production et de consommation sans que nous nous appliquions ces

principes à nous-mêmes d'abord. Je ferai bien entendu en sorte que la région francilienne montre l'exemple dans ce domaine.

17. Financer des études sur les évolutions et les besoins en termes de consommation et production responsable et durable ? **Oui**

Précisez :

De la même manière que pour l'Observatoire, il faut bien comprendre un phénomène pour pouvoir ensuite espérer le faire évoluer. Comprendre nos nouveaux besoins en matière de consommation et production responsable et durable doit bien entendu aller de pair avec la mesure de l'efficacité de notre lutte contre l'obsolescence programmée.

18. Avez-vous d'autres propositions pour favoriser la consommation et production durable et écoresponsable à l'échelle de la Région ? **Oui**

Précisez :

Mon objectif pour l'Ile-de-France est qu'elle soit une région zéro déchet et zéro gaspillage d'ici 2030. C'est un engagement spécifique de mon programme et je mobiliserai tous les moyens pour y parvenir lors de mon premier mandat.

Les citoyens réclament souvent plus de transparence, de centralisation et d'accès à l'information nécessaire pour s'engager individuellement dans la transition écologique. Ainsi, je compte dédier un site internet à l'accompagnement des Franciliens dans la transition social-écologique. Un espace en ligne, intitulé « La transition écologique en Ile-de-France, comment faire ? », sera mis en place et recensera toutes les actions possibles pour les Franciliens. Cette plateforme comportera des mesures pour lutter contre l'obsolescence programmée.

C'est en s'appuyant sur notre bonne volonté partagée et en associant le plus grand nombre d'acteurs que nous parviendrons à entrer de plein pied dans le nouveau paradigme d'une consommation et d'une production durable et responsable.